

Protocole de consultations signé à Moscou le 19 mai 1971. Ces entretiens ont été l'occasion d'un utile échange d'opinions sur les problèmes internationaux d'intérêt commun et les questions touchant les relations canado-soviétiques.

Ont participé aux entretiens:

Du côté canadien: MM. Paul Martin, leader du Gouvernement au Sénat, Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce, Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Jack Davis, ministre de l'Environnement, Donald Jamieson, ministre des Transports, R.A.D. Ford, ambassadeur du Canada en URSS, B.J. Danson, secrétaire parlementaire du premier ministre et d'autres fonctionnaires. Du côté soviétique: MM. G.D. Dzhevakhishvili, Président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique de Géorgie, T.B. Guzhenko, ministre du Transport maritime de l'URSS, S.P. Kozyrev, sous-ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M.I. Misnik, vice-président du Comité de la planification d'État de l'URSS, B.P. Miroshnichenko, ambassadeur de l'URSS au Canada, N.M. Lunkov, membre du Collegium du ministère des Affaires étrangères de l'URSS, et d'autres fonctionnaires.

Les chefs de Gouvernement ont noté avec satisfaction que les relations canado-soviétiques se sont resserrées depuis leur dernière rencontre et que le désir exprimé de part et d'autre d'accroître les échanges entre les deux pays dans un aussi grand nombre de domaines possible, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, se réalise.

Au cours de leurs rencontres et de leurs entretiens, les deux parties ont constaté que déjà le Protocole de consultations canado-soviétique a contribué à renforcer la confiance, l'amitié et les sentiments de bon voisinage mutuels entre les deux pays. Les échanges de vues à divers niveaux et l'examen des possibilités de coopération dans un certain nombre de domaines ont pris un bon départ; chacun a noté que ces consultations révèlent des vues analogues sur un certain nombre de problèmes internationaux de l'heure. Comme exemples de consultations réalisées en vertu du Protocole, il convient de mentionner les rencontres récentes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et du ministre des Affaires étrangères de l'URSS à New York, des représentants permanents du Canada et de l'URSS aux Nations Unies, et des représentants canadiens et soviétiques au Comité du désarmement à Genève. A la lumière du résultat des consultations qu'ils ont eues jusqu'ici, les deux parties ont décidé de les étendre encore.

Après avoir exposé les principes de la politique extérieure de leur Gouvernement respectif, le Premier ministre du Canada et le Président du Conseil des ministres de l'URSS ont réaffirmé l'attachement du Canada et de l'Union soviétique à la paix et la sécu-

rité, ainsi qu'au développement de la coopération internationale. Ils ont convenu que tous les États, quel que soit leur système politique et social, doivent dans leurs relations avec les autres États, respecter résolument les principes de confiance mutuelle, de réciprocité, d'indépendance, de souveraineté nationale, d'intégrité territoriale et d'égalité de tous les États, de non-ingérence dans les affaires internes, de renonciation à la force ou à la menace de recours à la force, et du règlement des conflits par la négociation conformément à la Charte des Nations Unies. Les deux parties déclarent qu'elles seront constamment guidées par ces principes tant dans leurs relations mutuelles, que pour le règlement des problèmes internationaux.

Le Premier ministre du Canada et le Président du Conseil des ministres de l'URSS ont examiné l'évolution de la conjoncture internationale depuis leur dernière rencontre à Moscou.

Ils ont notamment souligné qu'il importe d'assurer la sécurité européenne, afin de préserver la paix universelle, et exprimé le désir d'encourager l'évolution favorable qui se produit actuellement en Europe.

Le Gouvernement du Canada et celui de l'URSS reconnaissent l'importance de l'Accord quadripartite signé le 3 septembre 1971 entre la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'URSS, comme une mesure qui contribuera à réduire les tensions en Europe. Ils ont exprimé l'espoir que les négociations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, ainsi qu'entre le Sénat de Berlin-Ouest et la République démocratique allemande, soient complétées sans délai, ce qui constituerait un autre pas vers l'établissement de mesures propres à encourager la détente et la stabilité en Europe. Constatant que les traités conclus par la République fédérale d'Allemagne avec l'URSS et la République populaire de Pologne exercent un effet bienfaisant sur l'évolution générale des affaires européennes, on a souligné de part et d'autre que leur mise en vigueur s'effectue le plus tôt possible.

Heureux de ces perspectives encourageantes, les deux pays se sont déclarés en faveur d'une conférence soigneusement préparée sur la sécurité et la coopération en Europe, à laquelle participeraient tous les États européens, le Canada et les États-Unis. Des deux côtés, on a exprimé l'espoir que cette conférence contribue à normaliser et améliorer les relations entre tous les États d'Europe. A ce sujet, des consultations multilatérales entre tous les pays intéressés seraient utiles.

Étant donné que la confrontation militaire en Europe centrale est particulièrement dangereuse, il a été convenu que des mesures soient prises sans tarder en vue de rechercher un accord général sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements dans cette région, qui ne porterait pas préjudice aux États participants.

Le Canada et l'URSS reconnaissent tous deux